



Comment assurer l'accessibilité de votre lieu d'accueil ?

Objectif

L'accessibilité implique une sécurisation de l'environnement pour les personnes porteuses de troubles des fonctions visuelles. Il s'agit de rendre notre vie quotidienne plus respectueuse de tous les usagers, quelques soient leurs difficultés, passagères ou définitives.

Des solutions existent pour leur habitat, mais aussi pour les grandes et les petites structures qu'elles sont amenées à fréquenter. Il faut s'informer et rechercher les solutions les mieux adaptées à la situation.

Impact

Donner à voir en sollicitant les possibilités visuelles ou apporter une alternative avec un autre sens favorise l'autonomie des personnes et les incite à développer leur participation à la vie collective.

Utiliser les possibilités technologiques actuelles peut également favoriser l'inclusion dans une société en évolution.

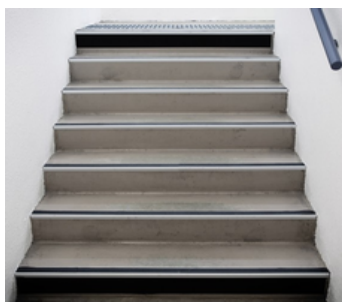
Les adaptations à mettre en place

L'espace urbain répond à des règles d'aménagement d'accessibilité pour les chaussées, les trottoirs, la signalétique.

Vous pouvez **agir pour une meilleure accessibilité auprès des collectivités locales** afin de faire valoir les besoins des personnes déficientes visuelles. Il vous faudra réfléchir à l'accessibilité des espaces entre la rue et l'entrée du bâtiment de votre structure en proposant l'implantation d'une signalétique adaptée : des symboles visibles ou tactiles, des bandes de guidage, des bandes podotactiles pour informer des passages protégés, ou de la présence d'escaliers.

Certaines adaptations simples peuvent faciliter l'accessibilité de votre structure. Quelques aménagements permettront de sécuriser les lieux.

Illustration 10: Escalier sécurisé

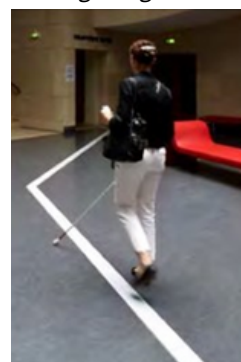


Les **rampes d'escaliers doivent être visibles** et doivent permettre d'anticiper la première et la dernière marche. Elles peuvent comporter des **indications de direction** en braille ou avec une signalétique adaptée. Les marches portent un **nez de marche contrasté**. La **première et dernière marche sont contrastées** avec le palier. Le **palier présente une bande d'annonce podotactile**.

Sachez que les escaliers à claire-voie (sans contre-marche) peuvent générer des angoisses chez les usagers.

Les **différents espaces** du hall d'entrée **doivent être contrastés et bien éclairés**. L'éclairage est indirect avec des éclairages additionnels automatisés qui permettent de repérer les boîtes aux lettres, les escaliers, l'ascenseur, etc.

Illustration 9: Bande de guidage



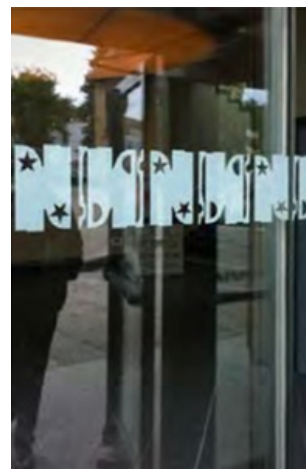
Les **éléments informationnels doivent être mis en valeur** (ex. interphone) avec des repères tactiles et visuels perceptibles.

Les **portes** automatiques ou non doivent être **repérables et contrastées** par rapport aux murs, au sol et au plafond. Les **portes vitrées porteront des bandes colorées** et des bandes podotactiles pour avertir les usagers.

Illustration 12: Repérage des portes



Illustration 11:
Signalétique sur paroi
vitrée



Les établissements recevant du public peuvent également s'équiper **de systèmes d'information électronique** proposant, via une application pour smartphone, un plan des locaux et un guidage personnalisé, une sorte de GPS d'intérieur. Par exemple, EVELITY, solution d'accessibilité développée par Okeenea, permet de se déplacer en intérieur.

Des **solutions numériques** faisant appel à l'intelligence artificielle contribuent à assurer la sécurité du déplacement de la personne. Citons par exemple : SEEING AI, une application pour iPhone qui décrit l'espace environnant et permet de trouver son chemin. La canne longue, ordinaire ou électronique qui permet de détecter les obstacles et de circuler dans une relative sécurité. Par exemple, RANGO est un boîtier électronique complémentaire pour canne blanche qui détecte précisément les obstacles en haut et en bas sur la largeur du corps, il peut indiquer votre position, les horaires des transports en communs et bien d'autres informations. La télécommande universelle qui déclenche les feux sonores en extérieur peut être utilisée dans les bâtiments pour activer des signaux audios de renseignement et de guidage.

Les sociétés spécialisées dans l'accessibilité sont en mesure de proposer de nombreuses solutions. **N'hésitez pas à vous renseigner sur les possibilités d'aménagement répondant à vos besoins et attentes.**

En savoir plus

Okeenea, créateur d'accessibilité www.okeenea.com/

Boîtier électronique complémentaire pour canne blanche [RANGO](#)

Application [SEEING AI](#)

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap.

<https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp#:~:text=Depuis%20la%20loi%20du%2011,tous%20les%20types%20de%20handicap.>